



Politique affiliation d'un nouveau club à la FADOQ

Le 26 janvier 2024

FADOQ

7665, boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3017
Sans frais : 1 800 544-9058
Courriel : info@fadoq.ca

Table des matières

Introduction.....	4
Avantages octroyés et mode de fonctionnement.....	4

Tableau des révisions

Niveau de révision	Date	Numéro de référence	Description sommaire de la révision	Auteur de la révision
Projet Comité FADOQ – Club	7 mai 2014	V1	Projet présenté	
Comité dev. et services aux membres	1 ^{er} fév. 2022		Révision globale	
Approuvé C.A.	24 février 2022			
Révision comité de gestion	25 janvier 2024		Révision globale	
Présentation Comité gouvern. & éthique	6 février 2024			
Approuvé C.A.	29 février 2024			

Introduction

Cette politique a été mise en place afin de favoriser l'affiliation de clubs ou regroupements de personnes de 50 ans et plus à la FADOQ.

Avantages octroyés et mode de fonctionnement

Afin de favoriser le recrutement de clubs non affiliés, tout club qui s'affilie à la FADOQ pourra bénéficier à compter de sa date d'affiliation des avantages qui suivent :

- a) Afin d'encourager le club à recruter de nouveaux membres, qui ne sont pas déjà membres FADOQ, et pour apporter un soutien financier de départ, le club pourra conserver la totalité des sommes perçues pour les cartes de membre 12 mois que celui-ci vendra dans les premiers 12 mois de son affiliation. C'est-à-dire que le club conservera la part régionale et la part provinciale, en plus de la sienne. Cette règle n'est pas applicable pour la carte de membre 24 mois, ni pour le renouvellement d'un membre FADOQ existant qui s'effectue à l'intérieur des premiers 12 mois d'affiliation.
- b) Pour un club existant, lorsque le club aura fourni sa liste de membres actuels en règle à la date d'affiliation, une carte FADOQ de remplacement sera offerte sans frais à tous les membres actuels du club et celle-ci sera valide jusqu'à la date d'expiration de leur ancienne carte de ce club selon les termes de renouvellement du club qui s'affilie. Aussi, lorsque le renouvellement d'un membre actuel s'effectue à l'intérieur des premiers 12 mois d'affiliation de son club à la FADOQ, le club conservera la part régionale et la part provinciale, en plus de la sienne.
- c) Dans les 12 premiers mois d'affiliation du club, les nouvelles adhésions FADOQ ne peuvent se faire via le site web.
- d) Un membre FADOQ existant qui souhaite être transféré au nouveau club affilié pourra le faire, selon les termes de la Procédure de transfert de membre.
- e) À ces fins, la FADOQ donnera l'accès pour l'émission de carte gratuite au regroupement régional pour cette période de 12 mois.
- f) Le formulaire joint à la politique doit être rempli et retourné afin de débiter le processus cité ci-dessus.



FORMULAIRE

Gratuité des cartes de membres aux nouveaux clubs affiliés

Regroupement régional :

Nouveau club :

Adresse :

Président(e) :

Nombre de cartes offertes au moment de l'adhésion pour les membres actuels: _____

(Fournir la liste des coordonnées complètes des membres actuels)

Nombre de cartes offertes pour la prospection de nouveaux membres : _____

Date : _____

Signature _____

VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI À :

FADOQ

ou courriel: linda.hurteau@fadoq.ca

a/s Linda Hurteau, Coordonnatrice, service aux membres
7665, boulevard Lacordaire
Montréal (Québec) H1S 2A7